L'ABEILLE.

PAR BELLITT, MAGNE & CO.
No. 88, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

Deux piastres par mois, payables d'avance. Pour Paris, 3 piastres pour la famille et 4 piastres pour un célibataire. Pour les Etats-Unis et pays étrangers, 5 piastres par mois payables d'avance. Les souscripteurs de Paris payent à un des bureaux de la Nouvelle Orléanaise, dont les adresses suivent. Les souscripteurs des Etats-Unis et pays étrangers payent à leur abonnement au bureau de la Nouvelle Orléanaise, dont l'adresse suivent. Les abonnés qui voudront changer de demeure, devront en informer au moins une semaine avant le changement, pour la prochaine livraison. Les abonnés qui voudront changer de demeure, devront en informer au moins une semaine avant le changement, pour la prochaine livraison. Le changement de demeure ne peut avoir lieu que moyennant une nouvelle adresse. Le changement de demeure ne peut avoir lieu que moyennant une nouvelle adresse.

ABONNEMENS pour Paris, 3 piastres par mois, payables d'avance. Les souscripteurs ne peuvent interrompre leur abonnement qu'après avoir payé leur mois d'avance et le mois suivant. Les abonnés des Etats-Unis et des pays étrangers payent à l'année et ne peuvent interrompre leur abonnement qu'après avoir payé leur mois d'avance et le mois suivant.

Le prix des souscriptions aux journaux publiés à un cent et au dessous, ne peut être fixé par convention.

LES ANNONCES de mariages et de naissances, ne peuvent être insérées qu'à la demande du public, et ne doivent payer qu'un demi-prix. Les décès multiples, les actes de naissance et de mariage, ne doivent payer qu'un demi-prix.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que quelques fois, ne doivent payer qu'un demi-prix pour chaque insertion